

## CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE Société par Actions Simplifiée (SAS) en formation

Je soussigné (e) : Julien MANDRAY,

Agissant au nom de la Banque du Bâtiment et des Travaux Publics,

En tant que Directeur de l'agence de Strasbourg,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est 2L INVEST ayant son siège social à 40 Rue de la Somme 54230 NEUVES MAISONS et dont le capital social est fixé à 1 000,00 euros, divisé en 100 actions de valeur nominale de 10,00 euros chacune.

Vu les dispositions des articles L227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par *Monsieur* Guénael SACCOMANDI, fondateur, et de laquelle il ressort que les 100 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 1 000,00 euros ont été souscrites par deux personnes et libérées à hauteur de 1 000,00 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n° 08024161413 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 1 000,00 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Strasbourg en deux exemplaires  
Le 24 octobre 2023

  
**Julien MANDRAY**  
Directeur